

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 01 OCTOBRE 2014**

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt cinq septembre deux mille quatorze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le premier octobre deux mille quatorze à vingt heures et trente cinq minutes, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

**Etaient présents** : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT (points 1 à 21 et points 23 à 25), A. BULLETT, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjoints ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, V. RADAORISOA (points 1 à 2 et 4 à 25), E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE (points 1 à 18 et points 20 à 25), JM. GASSELIN, J. N'GALLE-EBOA, S. LE ROUZES, S. CROCI (points 1 à 4 et points 6 à 25), M. FOULARD, C. ALAVARO, T. NAPOLY, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE (points 1 à 3), F. ZINGER, P. BUCHET (points 1 à 10 et points 14 à 25), S. CICERONE (points 1 à 9 et points 11 à 25), G. MERGY, Conseillers Municipaux

**Absents ayant donné pouvoir** :

F. GAGNARD	à	D. LAFON
JL. DELERIN	à	JP. AUBRUN
C. MARAZANO	à	F. ZINGER
D. BEKIARI	à	G. MERGY

**Absents excusés** : M. GALANTE-GUILLEMINOT (point 22), V. FONTAINE-BORDENAVE (point 19), S. CROCI (point 5), JJ. FREDOUILLE (à partir du point 4), P. BUCHET (points 11 à 13), S. CICERONE (point 10)

**Secrétaire** : Thomas NAPOLY est désigné.

M. le Maire rend compte des décisions prises depuis le 1er juillet 2014 en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**► INFORMATIONS DIVERSES**

➤ **Le projet IDMIT et le lancement du programme régional du FEDER-SE pour 2014-2020**

Dans le cadre du Programme « Infrastructures Nationales en Biologie et Santé », le projet IDMIT (Infections Diseases Model for Innovatives Therapies) a été sélectionné et déclaré Lauréat en 2012.

Ce projet majeur sera implanté sur le site du CEA de Fontenay-aux-Roses.

Il prévoit la construction de 12 000 m<sup>2</sup> de SHON l'emprise du site de l'IRSN ; trois grandes entités superposées ou se répartiront laboratoires, centres de conférence, locaux techniques et locaux tertiaires.

Ce projet est une opportunité pour la Ville de Fontenay-aux-Roses pour favoriser le développement économique par l'implantation d'une pépinière d'entreprises à proximité, pour aménager le site sportif du Panorama, repenser les espaces et améliorer l'environnement du quartier

Dans le même temps, la mise en œuvre du volet urbain du programme régional du FEDER-SE pour 2014-2020 et l'instruction des candidatures par la Communauté d'agglomération Sud de Seine, sera l'occasion de candidater pour la Ville, et de la création d'un pôle de développement.

La Ville de Fontenay-aux-Roses participera aux prochaines réunions proposées par la Communauté d'agglomération Sud de Seine sur ce thème.

## ➤ L'incident rue d'Estienne d'Orves

- A eu lieu le 15 septembre.
- Fuite d'eau potable suite à une casse à 5 heures du matin
- Réalimentation à 12 heures puis nouvelle casse
- Réalimentation à 18 heures
- L'alimentation a été assurée.
- Circulation interrompue pendant plusieurs jours, rétablie le 25 septembre 2014

## ➤ INTERCOMMUNALITE

### 1 - Débat relatif au périmètre du territoire de la Métropole du Grand Paris

**A la majorité absolue**, le Conseil Municipal prend acte et se prononce pour le scénario n°2 d'un périmètre restreint « Sud-Est 92 » composé de :

La Communauté de communes Châtillon-Montrouge »  
La Communauté d'agglomération Sud de Seine  
La Communauté d'agglomération des Hauts de Bièvres

soit 13 communes regroupant 407 000 habitants

(A.Sommier, F. Zinger, P. Buchet, S. Cicerone, G. Mergy se prononcent pour le scénario n°1 d'un périmètre large comprenant aussi la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre. JJ. Fredouille s'abstient)

## ➤ DEMOCRATIE LOCALE

### 2 - Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

**A la majorité absolue**, le Conseil Municipal adopte le nouveau Règlement Intérieur du Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses.

(A. Sommier, F. Zinger et JJ. Fredouille, P. Buchet, S. Cicerone, G. Mergy votent contre)

### Adoption des procès-verbaux des précédents conseils municipaux

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 04 mars 2014 est adopté à l'**unanimité**

Le procès-verbal du PV du Conseil Municipal du 06 avril 2014 est adopté à l'**unanimité** (M. Fredouille ne prend pas part au vote)

Le procès-verbal du PV du Conseil Municipal du 22 avril 2014 est adopté à l'**unanimité** (M. Faye ne prend pas part au vote)

Le procès-verbal du PV du Conseil Municipal du 29 avril 2014 est adopté à l'**unanimité**

Le procès-verbal du PV du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 2014 est adopté à la **majorité absolue** (JJ. Fredouille vote contre, S. Cicerone et G. Mergy ne prennent pas part au vote)

## ➤ COMMERCE

### 3 - Reconstruction du kiosque de la Place de Gaulle – Autorisation donnée au Maire pour déposer le permis de démolir

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de permis de démolir pour la construction sus visée.

### 4 - Convention de partenariat entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Hauts-de-Seine dans le cadre de la redynamisation commerciale du centre-ville

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec la CCIP-92 dans le cadre des actions menées en faveur du commerce local de Fontenay-aux-Roses.